

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/05/2015

Date de la convocation:
12/05/2015
Date d'affichage:
13/05/2015

L' an 2015 et le 18 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : JULLY Jean-Marie, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 100.2015
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 6
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

100.2015 : FPIC : répartition de l'enveloppe 2015.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'enveloppe du FPIC pour le territoire au titre de l'exercice 2015,

Considérant les possibilités de répartition libre du FPIC, avec vote à la majorité qualifiée pour la communauté de communes et vote concordant à la majorité simple de toutes les communes membres,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six voix contre, quatre abstentions, décide :

Envoyé en préfecture le 09/06/2015
Reçu en préfecture le 09/06/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20150518-D_CC_100_2015-DE

- De procéder à une répartition libre des enveloppes annuelles du FPIC, comme suit :
 - o Répartition de l'enveloppe 2015 de 397 785 € entre la communauté de communes et les communes comme suit :

- Communauté de communes : 176 507 €
- Communes : 221 280 €

- o Répartition détaillée de l'enveloppe comme suit :

Biblisheim	3 152 €
Dieffenbach-les-Woerth	4 695 €
Durrenbach	13 539 €
Eschbach	10 880 €
Forstheim	7 223 €
Froeschwiller	7 324 €
Goersdorf	15 036 €
Gunstett	9 124 €
Hegeney	5 104 €
Kutzenhausen	9 720 €
Lampertsloch	8 758 €
Langensoultzbach	11 402 €
Laubach	4 234 €
Lembach	19 908 €
Lobsann	8 088 €
Merkwiller Pechelbronn	11 180 €
Morsbronn les Bains	10 461 €
Niedersteinbach	2 226 €
Oberdorf-Spachbach	4 686 €
Obersteinbach	3 278 €
Preuschkorf	9 566 €
Walbourg	16 038 €
Wingen	5 898 €
Woerth	19 756 €
Communauté de communes	176 507 €

- De demander aux communes membres de prendre une délibération concordante, en respectant le délai fixé au 30 juin 2015.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/06/2015

Reçu en préfecture le 09/06/2015

Affiché le

ID : 067-200013050-20150518-D CC 100 2015-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 09/06/2015

Reçu en préfecture le 09/06/2015

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 067-200013050-20150518-D_CC_100_2015-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. B.', is visible on the page.